

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: Examen et révision éventuelle du format et du règlement des réunions

Le Conseil d'administration a approuvé les modalités décrites au paragraphe 6 du document GB.326/POL/5 et prié le Directeur général d'élaborer, sur la base des orientations formulées pendant la discussion, un règlement révisé des réunions qui lui sera soumis pour examen à sa 329^e session (mars 2017).

(Document GB.326/POL/5, paragraphe 14, tel que modifié par le Conseil d'administration.)